

3 route de la Plaine – 30140 MASSILLARGUES ATTUECH
campingolivieranduze@gmail.com

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

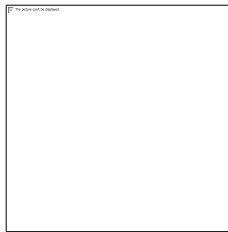
Les conditions générales ci-après sont à lire attentivement par tous nos vacanciers et résidents. Le fait de réserver un séjour au Camping L'Olivier implique l'adhésion complète à ces conditions. Merci.

CONDITIONS DE RÉSEVATION

- La location est personnelle, il est interdit de sous-louer ou de céder l'emplacement à un tiers. La réservation devient effective uniquement avec l'accord du camping, après réception de l'acompte et après réception soit du contrat de réservation dûment complété et signé, soit après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne. Le Camping L'Olivier propose des séjours à vocation familiale où bonne humeur et bonne entente sont de rigueur et se réserve le droit de refuser toute réservation qui serait contraire à ce principe, ou qui chercherait à le détourner. Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.
- Conformément à l'article L.221-28 du code de la consommation, le Camping L'Olivier informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.
- **Emplacements de camping :** Les forfaits de base comprennent l'emplacement pour la tente, la caravane ou le camping-car pour 1 ou 2 personnes, l'accès aux sanitaires et aux infrastructures d'accueil. Les frais annexes (personnes supplémentaires, animaux domestiques, véhicules supplémentaires, etc) ne sont pas inclus au forfait de base et s'ajouteront à ces derniers. Les emplacements de camping peuvent accueillir jusqu'à 6 personnes maximum.
- **Locatifs :** Entièrement équipés: Mobiliers, vaisselles, oreillers et couettes. Le forfait de base est de 2 à 6 places selon le type de locatifs. Pour des raisons de sécurité et d'assurance, le nombre d'occupants maximum ne peut être dépassé. Par ailleurs, un bébé est considéré comme une personne à part entière. Le Camping L'Olivier se réserve le droit de refuser l'accès au camping aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué. Pensez à apporter vos draps, draps housses et taies d'oreillers. Au besoin, le Camping l'olivier vend des kits de couchage jetables confort. Les protections de matelas et d'oreillers vous seront fournis. Il est obligatoire de recouvrir les matelas d'un drap housse.
- Un mail ou courrier de votre réservation vous sera confirmée après acompte.

CONDITIONS DE PAIEMENT

- Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 30 % du prix du montant des prestations réservées, plus 20 € de frais de dossier, et éventuellement du montant de l'assurance annulation doit être réglé dès la réservation. Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour au camping.
- Dans le cadre d'une réservation de moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du séjour est à régler le jour de la réservation. De même, pour toute réservation d'un séjour de moins de 7 jours, l'intégralité de la somme vous sera demandée lors de votre réservation.
- Modes de paiement : Carte Bleue, Visa, Eurocard, Mastercard, Chèques bancaires en Euro compensable en



3 route de la Plaine – 30140 MASSILLARGUES ATTUECH
campinglolivieranduze@gmail.com

France, Chèques Vacances, Virements Bancaires. À défaut de paiement intégral 30 jours avant votre arrivée, le Camping L'Olivier se réserve le droit de considérer la réservation comme annulée. Les règlements effectués ne seront pas remboursés.

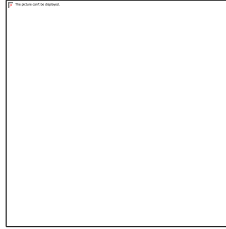
- Pour les locations, une caution de 400 € est demandée à l'arrivée pour couvrir les éventuels dégâts du locatif, incluant une caution de 30 € pour la location du badge d'ouverture de la barrière. Elle sera restituée le jour du départ après l'état des lieux, si tout est conforme au règlement. En aucun cas la clé du Locatif ne pourra être délivrée sans la remise de la caution .
- Pour les emplacements camping, une caution de 30 € sera demandée pour la location du badge d'ouverture de la barrière.
- Dans le cas de la location d'un équipement, une caution supplémentaire sera demandée.
- Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

TARIFS ET TAXE DE SEJOUR

- Les prix indiqués sont valables pour la saison en cours. Les prix s'entendent en euros, TVA incluse et correspondent à l'hébergement choisi, son nombre de personnes et sa durée. Toute modification ultérieure du taux de TVA applicable survenu entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation du séjour, entraînera une modification corrélative du prix TTC, ce que le client accepte sans réserve. Les taxes locales et suppléments éventuels ne sont pas inclus.
- Une taxe de séjour est à régler à votre arrivée pour toute personne de plus de 18 ans.

ANNULATION ET MODIFICATIONS

- **Modification de votre réservation :** Le client peut demander la modification de son séjour (Camping, Dates et/ou type d'hébergement) sur demande écrite auprès du camping (Courrier ou E-Mail) dans la mesure des disponibilités et possibilités. Les messages téléphoniques ne sont pas admis. Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante. L'attention du client est portée sur le fait qu'en cas de modification du séjour, il ne lui sera pas possible de bénéficier des promotions ultérieures à sa réservation initiale, la date de la première réservation faisant foi. À défaut de modification le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation ou l'annuler selon les conditions de l'assurance annulation. Toute demande d'augmentation de la durée de votre séjour sera réalisée selon disponibilités et selon les tarifs en vigueur. Toute demande de diminution de la durée de votre séjour est considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation et interruption de séjour. En l'absence de message de votre part indiquant un report de votre date d'arrivée, l'hébergement pourra être à nouveau disponible à la vente 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat, et vous perdrez en conséquence le bénéfice de votre réservation.
- **Prestations non utilisées :** Tout séjour interrompu, ou abrégé (Arrivée tardive, Départ anticipé) de votre part ne pourra donner lieu à un remboursement quelle que soit la raison invoquée.
- **Annulation du fait du Camping L'Olivier :** En cas d'annulation par le Camping L'Olivier, sauf en cas de force majeure, le montant réglé sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.
- **Annulation du fait du campeur :** Une assurance annulation et d'interruption de séjour vous est proposée, elle est facultative et payable en supplément de la location en même temps que l'acompte. Toute annulation d'une réservation doit être effectuée par écrit (LRAR) auprès du Camping L'Olivier. Si l'annulation intervient: Plus de 30 jours avant la date de début de séjour, la totalité de l'acompte sera conservé comme dédommagement. Moins de 30 jours avant la date de début de séjour, 100 % du montant du séjour sera exigé et aucun remboursement ne vous sera accordé. Les frais d'assurance et les frais de dossier ne sont jamais remboursés. Aucun remboursement



3 route de la Plaine – 30140 MASSILLARGUES ATTUECH
campinglolivieranduze@gmail.com

ne sera effectué sans souscription de l'assurance annulation.

ASSURANCE ANNULATION

- L'assurance annulation ne peut être souscrite que lors de la demande initiale de réservation. Le client s'engage à prendre connaissance des conditions générales d'assurance proposées lors de sa réservation initiale. L'assurance annulation vous couvre uniquement, contre l'accident grave, la maladie grave ou le décès des personnes mentionnées sur le contrat, sous réserve de présentation d'un justificatif venant d'un professionnel. La garantie annulation représente 5 % du Montant Total de votre séjour, hors frais de dossier.

LE SEJOUR

- **ARRIVÉE**

EMPLACEMENTS CAMPING : Arrivée de 14 heures à 19 heures. Le raccordement aux bornes électriques doit être fait à l'aide de câbles et prises conformes à la législation en vigueur. Prévoir une longueur de câble suffisante et un adaptateur européen. Le camping n'est pas en mesure de vous fournir le matériel cité ci-dessus.

HÉBERGEMENTS LOCATIFS : Arrivée de 16 heures à 19 heures. À la remise des clés, des cautions vous seront demandées. L'emplacement «Parking» de la location est conçu pour un seul véhicule, tout autre véhicule devra stationner en dehors du camping. Toute arrivée tardive doit être signalée avant 18 heures afin que le camping puisse prendre ses dispositions.

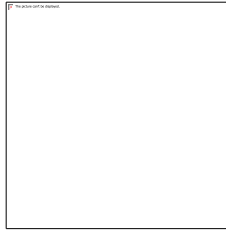
Si vous souhaitez arriver le matin, il faudra réserver la nuit précédente. Tout retard sur l'horaire d'arrivée doit être signalé afin de permettre la conservation de la location. Le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de l'emplacement prévu s'il restait sans nouvelles dans les 24 heures après la date d'arrivée prévue. Les règlements effectués ne seront pas remboursés. Toute modification du nombre de personnes pouvant entraîner une variation du montant de la redevance en plus ou en moins doit être signalée à l'arrivée (Taxe de Séjour, Personne supplémentaire par rapport à la capacité du locatif...). En cas de déclaration inexacte du client, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur. Le camping se réserve le droit de refuser l'accès aux personnes se présentant avec un nombre de participants supérieurs au forfait proposé, à la capacité de l'hébergement loué et si les noms ne correspondent pas à l'arrivée.

- **PENDANT VOTRE SEJOUR**

Le Camping L'Olivier décline toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur. Le camping décline également toute responsabilité en cas de vol, incendie ou accidents relevant d'intempéries. Durant le séjour, le nombre de vacancier ne pourra être augmenté, seuls les personnes étant inscrites à la réservation auront le droit de séjourner dans le camping. Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur. Dans le Camping L'Olivier la vitesse est limitée à 5 km/h maximum et toute circulation est interdite avec barrière automatique fermée de 23 heures à 8 heures. Il est interdit de stationner dans les allées ni aux abords de la réception, un parking se situe à l'entrée du camping. Le camping conseille de ne pas laisser d'objets de valeur à la vue et à la portée de tous. Vous devez respecter la tranquillité de tous, et chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite. Les enfants ne doivent pas aller seuls aux aires de jeux, ni à la piscine, ils sont sous l'entière responsabilité des parents. À la piscine, le maillot de bain est obligatoire. Les boxers de bain sont acceptés. Le port de shorts de bain, de bermudas et T-shirt dans l'eau est interdit. Les usagers doivent rester correctement et décentement vêtus. Aucun autre vêtement que des maillots de bains ne seront acceptés. Se référer au règlement intérieur de la Piscine. Les Barbecues individuels sont interdits sauf gaz et électrique (10A sur emplacement location). Il appartient au campeur de s'assurer: le campeur est responsable de la surveillance de ses objets personnels (Vélo,etc). Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur.

- **VISITEUR JOURNALIERS**

Pour des raisons de sécurité, les visiteurs journaliers devront impérativement s'inscrire dès leur arrivée à la réception avant



3 route de la Plaine – 30140 MASSILLARGUES ATTUECH
campingolivieranduze@gmail.com

de rendre visite à un résident ou à un vacancier où un bracelet leur sera remis, ils sont admis entre 11 heures et 23 heures et doivent stationner leur véhicule au parking à l'extérieur du camping. L'accès à l'espace aquatique et aux autres structures du camping sont accessibles à tous les visiteurs. La direction se réserve le droit d'interdire l'accès au camping aux personnes non inscrites. Tout supplément non déclaré (Personne supplémentaire, chien, ...) et découvert lors d'un contrôle en cours de séjour sera facturé au client depuis la date de son arrivée. Les visiteurs doivent se référer et respecter le règlement intérieur.

- **ANIMAUX**

Les animaux domestiques sont acceptés sauf dans certains hébergements (exceptés les chiens de la 1ère et 2ème catégorie) moyennant une redevance payable lors de votre réservation. Un maximum de 2 animaux par emplacement et locatif sont autorisés. À votre arrivée, le carnet de vaccination à jour de votre animal vous sera demandé. Vos animaux doivent être tenus en laisse en permanence. Ils sont interdits aux abords de la piscine et dans les bâtiments. Les besoins se feront à l'extérieur du camping si possible, les maîtres sont tenus de ramasser les souillures de leur animal à l'intérieur et à l'extérieur du camping.

- Les animaux ne doivent jamais être laissés en liberté.
- Ils ne doivent pas être laissés seuls au terrain de camping, même enfermés dans les locatifs, tentes et véhicules, en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables (En cas de non respect, la direction peut prendre la décision de faire évacuer par les services de la SPA les animaux perturbateurs et en danger).

- **DÉPART**

EMPLACEMENTS CAMPING : Départ au plus tard à 11 heures du matin. Toute parcelle non libérée à 11 heures entraînera une facturation automatique d'une nuit supplémentaire.

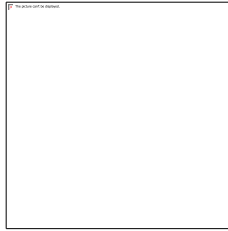
HÉBERGEMENTS LOCATIFS : Au jour du départ indiqué sur votre contrat, l'hébergement locatif doit être libéré avant 10 heures du matin sur rendez-vous pris à la réception la veille. L'hébergement sera rendu en parfait état de propreté, et l'inventaire pourra être vérifié, tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge, ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire. La caution vous sera restituée en fin de séjour déduction faite des indemnités retenues, sur factures justificatives pour les éventuels dégâts constatés par l'état des lieux de sortie. La retenue de la caution n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci. Dans le cas où l'hébergement n'aurait pas été nettoyé en intégralité avant votre départ (Sols, WC, Salle de Bain, Frigo, Micro-ondes, Coin Cuisine, etc ou si vous avez fumé ou vapoté à l'intérieur), un forfait nettoyage d'une valeur de 75 € vous sera demandé. Pour tout départ en dehors des heures d'ouverture de la réception, ou après l'heure de prise de rendez-vous pour la remise des clés, un forfait ménage de 75 € sera obligatoirement facturé. Pour tout départ retardé, il pourra vous être facturé une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur. La caution ne sera restituée qu'après contrôle et inventaire de la location et si vous ne pouvez être présent lors du contrôle, celle-ci sera détruite.

LOCATION DE PARCELLE RÉSIDENTIELLE

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article D 331-1-1 du Code du tourisme, le Locataire s'engage à ne jouir de l'emplacement qu'à des fins de résidence de loisir. **Il ne sera donc pas autorisé l'installation de Mobil-Home seulement destiné à la location par le Locataire. Le Locataire s'interdit d'élire domicile sur l'emplacement du terrain de camping faisant l'objet du contrat de location ainsi que d'en faire un usage commercial ou professionnel. Cette interdiction s'applique pendant toute la durée du contrat. Sur cet emplacement, le locataire pourra stationner 1 seul véhicule.**

Il pourra également y implanter une terrasse couverte ainsi qu'un abri de jardin (voir article 8).

Il appartient au Locataire de s'assurer que la résidence mobile de loisirs, conformément à la réglementation (article A111-2 du Code de l'urbanisme), conserve en permanence ses moyens de mobilité, à savoir : roues et barre de traction ou timon. Selon arrêté préfectoral et par mesure de sécurité, le mobil-home, comme son nom l'indique doit rester mobile et déplaçable en quelques minutes, donc aucun élément, accessoire ou aménagement ne doit entraver à la gêne de son déplacement rapide.



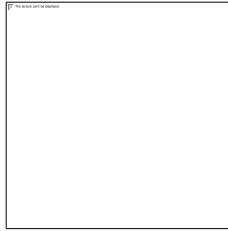
3 route de la Plaine – 30140 MASSILLARGUES ATTUECH
campingolivieranduze@gmail.com

La résidence mobile de loisirs ne doit pas occuper, auvents et terrasses amovibles exclus, plus de 30 % de la surface totale de l'emplacement qui lui est affecté. La disposition de la résidence mobile de loisirs sur l'emplacement loué devra respecter les éventuelles contraintes prescrites par le Gestionnaire et notamment celles imposées par le règlement intérieur, les prescriptions légales ou réglementaires, notamment les règlements de sécurité et d'urbanisme ou les contraintes d'insertion paysagère. La location est consentie à titre temporaire et à titre de loisir uniquement.

Le Locataire s'abstient d'apporter toutes modifications à l'emplacement : arrachage, gravillonnage, entourage de la parcelle, dallage en tous genres, aménagements personnalisés (ex: nains de jardins, drapeaux, palettes, bacs à fleurs et tout autre objet). La parcelle doit être rangée et propre, aucun objet ne doit y être stocké. L'aspect visuel dans notre camping est primordial, les mobil-homes, terrasses, auvents, cabanons de jardins doivent être propres, entretenus et rangés. Tout type de banderole ou de panneau publicitaire est strictement interdit. L'emplacement ne peut recevoir qu'une seule installation (Ni tente, ni caravane, coffre, tonnelle, etc) sauf après demande du Locataire et accord écrit préalable du Gestionnaire. Les équipements ou aménagements dont la direction constaterait l'installation irrégulière devront être enlevés dans les meilleurs délais. Tout entretien ou nettoyage non effectué par le locataire sera réalisé par le gestionnaire et sera facturé à celui-ci.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Le campeur est tenu de respecter le règlement intérieur du camping ainsi que celui de la piscine. L'emplacement «Parking» de la location ou l'emplacement camping est conçu pour un seul véhicule. Toute autre véhicule devra stationner en dehors du camping. L'accès au camping et à l'espace aquatique sont réglementés par le port d'un bracelet et réservé uniquement à la clientèle du camping ainsi qu'aux visiteurs s'étant acquittés de la redevance journalière. Interdiction de boire, manger et fumer sur la plage de la piscine et dans les bâtiments. Bouées ou animaux gonflables de grande taille interdits. Les barbecues à bois sont formellement interdits dans le camping, sont tolérés les barbecues à gaz ou électriques. Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur des locatifs.
- Le port du bracelet (Mis à votre arrivée) est obligatoire de façon permanente jusqu'à la fin de votre séjour. Il donne accès aux animations, piscine et contribue à renforcer la sécurité dans l'établissement.
- Les visiteurs sont tenus de se déclarer à leur arrivée et doivent payer une redevance. Ils sont admis entre 11 heures et 23 heures. Ils doivent stationner leur véhicule à l'extérieur du camping et se présenter à la réception (ou au snack-bar si celle-ci est fermée) dès leur arrivée. Tout abus venant des visiteurs ou des locataires ayant des visiteurs pourra entraîner leur expulsion.
- La vitesse est limitée à 5 km/h dans l'enceinte du camping. Les barrières sont fermées entre 23 heures et 8 heures du matin, toute circulation est interdite durant cette période.
- Le calme nocturne doit être respecté par tous les campeurs entre 23 heures et 8 heures. Dans le cas où un client perturberait le séjour des autres usagers, ne respecterait pas les dispositions du règlement intérieur ou aurait donné de fausses informations concernant les occupants de la parcelle, le gestionnaire pourra oralement ou par écrit, s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles. En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.
- Les clients et les personnes occupant la même location s'engagent à respecter le règlement intérieur du camping. Le non respect des règles de bon voisinage, incivilités, bagarres, ivresses ou tout autre fait portant atteinte à la vie du camping sera suivi d'une rupture de contrat immédiate sans indemnités de remboursements. Seuls les personnes mentionnées sur le contrat sont admises dans les locatifs et peuvent bénéficier des prestations du camping. Tout abus entraînera la rupture du contrat de location sans remboursement des sommes versées.



3 route de la Plaine – 30140 MASSILLARGUES ATTUECH
campingolivieranduze@gmail.com

- Les locations peuvent accueillir que le nombre maximum autorisé sur le contrat de location ou de réservation.
- Respecter le tri sélectif, des containers sont à votre disposition sur le parking et à l'entrée du camping.
- Les enfants sont sous la responsabilité des parents, à la piscine, aire de jeux et dans toute l'enceinte du camping.
- Le Camping L'Olivier décline toute responsabilité en cas de vol, incendie ou d'accidents relevant d'intempéries.

• **RESPONSABILITÉ DU CLIENT CONTRACTUEL**

Le client contractuel de l'hébergement ou de l'emplacement (Nom indiqué sur le formulaire de réservation) s'engage à utiliser et à faire utiliser par les personnes qui l'accompagnent, les équipements et installations des parcs conformément à leurs destinations et usages normaux. Il s'engage notamment à laisser son hébergement ou son emplacement dans un bon état lorsqu'il le quitte à la fin du séjour. Toutes dégradations des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers qui garnissent les locatifs ou les bâtiments publics du camping engage de plein droit la responsabilité de leur auteur. Le client contractuel de l'hébergement ou de l'emplacement est considéré comme personnellement responsable de tous les dommages, pertes, dégradations, troubles ou nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui ou qui lui rendent visite. Le client contractuel de l'hébergement ou de l'emplacement reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur du camping, et il s'engage à le respecter et de le faire respecter par les personnes qui l'accompagnent ou qui lui rendent visite. Lorsqu'un client trouble ou cause des nuisances aux autres clients ou atteint à l'intégrité des installations communes, le camping se réserve le droit de mettre un terme immédiat à son séjour sans versement d'aucunes indemnités et sans préjudice des demandes en réparation que le camping et les tiers pourraient faire valoir à son encontre. Il en irait de même si le camping devait constater une occupation abusive des hébergements (Nombre d'occupants supérieur à la capacité autorisée du locatif). Le client atteste qu'il est titulaire auprès de son assureur d'un contrat responsabilité civile couvrant les dommages causés aux biens loués ou confiés. (L'attestation pourra vous être demandée)

• **RESPONSABILITÉ DU CAMPING**

En aucun cas le camping n'assume l'obligation de garde des effets et objets personnels dans l'enceinte du camping.

La responsabilité du camping, au-delà de sa responsabilité légale, ne saurait être engagée en cas de:

- Vol, perte, dommages ou dégradations d'effets personnels de quelque nature qu'il soit, pendant ou suite à un séjour.
- Panne ou mise hors service des équipement techniques, panne ou fermeture définitive ou temporaire de certaines installations du camping lorsque celles-ci sont indépendantes de sa volonté et liées à des cas de force majeure.
- Mesures ponctuelles, prises par la direction du camping, de limitation d'accès à certaines installations, y compris vestiaire et piscine, lorsqu'elles sont rendues nécessaires par le respect des normes de sécurité ou des travaux d'entretien périodique.
- Dommages causés ou subis par les véhicules des clients stationnant et circulant dans l'enceinte du camping, même dans l'hypothèse où ceux-ci ont été expressément autorisés à y pénétrer.
- Modification du programme d'animation ou des activités proposées.
- En basse saison, et pour des raisons liées à la fréquentation, le camping se réserve le droit de modifier ou supprimer certaines installations, aménagements, prestations ou animations prévus. Pour toutes réservations en basse saison, nous vous conseillons de prendre contact avec le camping pour valider ces points.

• **DROIT À L'IMAGE**

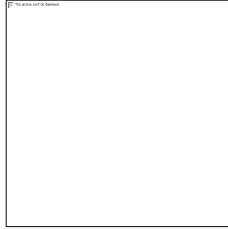
Lors de votre séjour, vous pouvez être photographiés et paraître dans toutes nos publications et tout type de support sans limitation de temps. En cas de refus, vous devez le notifier par lettre recommandée avant votre arrivée.

• **DONNÉES PERSONNELLES**

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, le client est informé que les données nominatives ou à caractère personnel signalées comme étant obligatoires recueillis dans le cadre de la réservation sont nécessaires à l'exécution de cette dernière. Le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à la cession de ces données à des tiers qu'il peut exercer en s'adressant, par courrier à CAMPING L'OLIVIER – 3 Route de la Plaine – 30140 MASSILLARGUES-ATTUECH

• **OPPOSITION AU DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE**

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique «BLOCTEL», sur laquelle vous



*3 route de la Plaine – 30140 MASSILLARGUES ATTUECH
campingolivieranduze@gmail.com*

pouvez vous inscrire ici: <https://conso.bloctel.fr/>

- **RÉCLAMATIONS**

Toutes les réclamations relatives aux conditions de déroulement du séjour doivent être formulées sur place auprès de la direction pour permettre à celle-ci de trouver une solution immédiate. Si la réponse ne vous satisfait pas, vous avez la possibilité de saisir le centre de médiation, conformément aux dispositions du code de la consommation concernant «Le processus de médiation des litiges de la consommation», le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par le camping. Le médiateur «Droit de la consommation» ainsi proposé est CM2C. Ce dispositif de médiation peut être joint par: voie électronique (www.cm2c.net) ou par voie postale (CM2C – 14 rue St Jean – 75017 PARIS) ou par téléphone (+33 06 09 20 48 86).

CAMPING L'OLIVIER
3 ROUTE DE LA PLAINE
30140 MASSILLARGUES-ATTUECH

campingolivieranduze@gmail.com

Le Camping L'Olivier vous remercie de votre confiance et vous souhaite un agréable séjour.